

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC
« Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »

« Quels leviers pour l' action associative au regard des nouvelles compétences climat énergie des collectivités territoriales » Charlotte IZARD -RAC

- Selon le PNUD, 50 à 80 % des leviers d'actions contre les changements climatiques se trouvent aux échelles locales
- En France , ces leviers au niveau des politiques publiques locales sont issus du croisement des 2 lois : la Loi Notre et la Loi LETVC qui bien que tronquées par rapport à leurs ambitions initiales amènent à une réorganisation +++ des compétences en lien avec le climat et leur donne des possibilités d'action : généralisation progressive des PCAET, nouveaux schémas régionaux transversaux , mesures pour faciliter le développement des EnR , pour diminuer la place des voitures en ville...
- Les collectivités ont une responsabilité :
 - **directe** dans les émissions de GES (15 % des émissions nationales via leur bâtis)
 - et **indirectes** ++ par les décisions qu'elles prennent (urbanismes , transport , alimentation..)
- Le pouvoir public a un devoir d'exemplarité et l' obligation d'apport à l'intercommunalité qui doit animer une dynamique territoriale
- Devoir d'anticipation /à la vulnérabilité énergétique du territoire

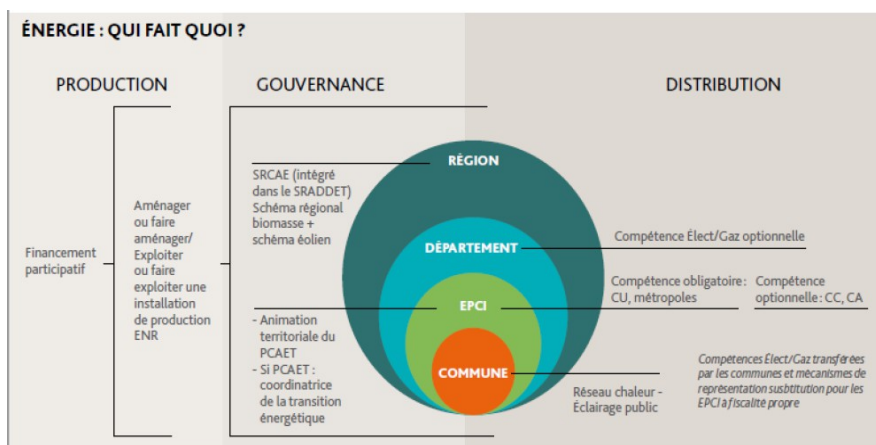
Documents disponibles utiles à consulter en complément des diapos :

- *Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales : voir doc RAC (joint)*
- *PCAET : document ademe (joint)*
- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales-2/> voir chapitre sur leurs compétences

Qui fait quoi ?

Énergie

rôle des collectivités dans la production et la distribution



Région: le SRADETT qui va regrouper des schémas régionaux existants (dont SRCAE, SRCE..) doit donc intégrer les schémas **régionaux climat énergie** (SRCAE) qui existent (et sont disponibles en ligne) et la région doit également établir un schéma régional biomasse et un schéma éolien

Dans le SRADETT, les objectifs *relatifs au climat, à l'air et à l'énergie* portent sur :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques"

à noter : aucune gouvernance associant la société civile n'est prévue pour mettre en place le SRADETT par la loi Notre , alors qu'une concertation élargie existait pour les SRCAE et les SRCE qui vont y être intégrés = Veiller à ce que la région mette en place des processus de concertation et co- construction de ces schémas

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC « Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »

EPCI (= intercommunalité : communauté d'agglomération , communauté de communes)

- animation territoriale du PCAET : transcripteurs des orientations des SRCAE dans les PTAECT
- les EPCI qui sont porteuses d'un PCAET deviennent l' Autorité Organisatrice De l' Énergie et se substituent aux communes au sein des syndicats d'énergie existants : poids important de pilote dans la transition énergétique locale (planification énergétique)

quelques régions ou collectivités ayant déposées leurs PCAET sur le site <http://observatoire.pcet-ademe.fr/>

que sont les Tepos ? : Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). <http://www.territoires-energie-positive.fr/>

Si des élus sont moteurs dans votre territoire , leur conseiller d'adhérer au réseau TEPOS (voir liste des collectivités TEPOS sur le site cité ci dessus)

que sont les TEP_CV :

Territoire à énergie positive **pour la croissance verte** (TEPCV). À l'initiative du ministère de l'énergie, le concept de territoire à énergie positive a été introduit dans la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** du 17 août 2015 avec appel et lauréats pour des financements :voir <http://www.territoires-energie-positive.fr/presentation/tepos-et-tepcv-c-est-pareil>

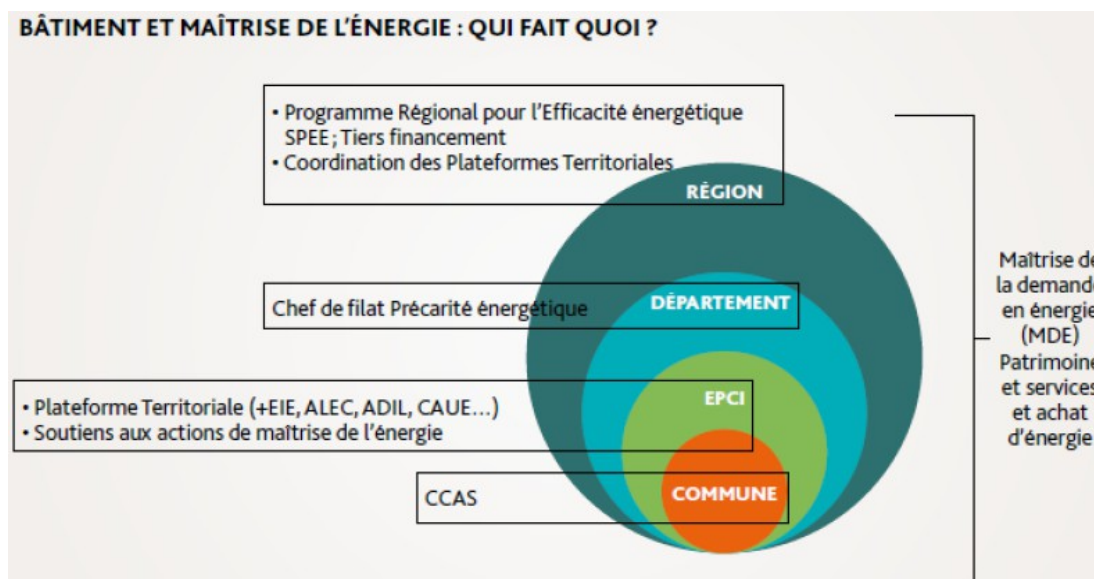
Financement participatif pour le développement des énergie renouvelables

- pour les projets citoyens : énergie partagée :<http://energie-partagee.org/>
- pour les collectivités : elles peuvent participer au capital d'une société anonyme ayant pour objectif la production d' EnR
- création désormais possible de SEM (société d'économie mixte) d'hydroélectricité

Commune : réseau chaleur , éclairage public

Bâtiments

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC « Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »



Rôle des EPCI :

LTECV permet aux EPCI de **créer des plate formes territoriales de la rénovation énergétique** , qui vont mobiliser les acteurs publics et privés locaux et nationaux et les financements nécessaires aux travaux regroupement et coordination des Espaces info énergie : <http://www.gpsso-energie.fr/sites/default/files/pages-statiques/Charte%20EIE.pdf>

, des Points de rénovation info Services de l' ANAH <http://www.anah.fr/>

Ces plate formes doivent également contribuer à la formation dans les secteurs de la rénovation , à créer des emplois , et à augmenter le nombre de rénovations dans le parc privé

Rôle de la Région :

- Coordination des plate formes , un rôle d'animation primordial si les Régions se fixent des objectifs chiffrés de rénovation . Elles doivent mailler l' ensemble du territoire régional correctement

Fin 2016, 129 PTRE opérationnelles, accompagnées par l'ADEME et les Conseils régionaux (dont 17 financées au travers du FFTE Fond de Financement de Transition Énergétique).

37 projets en cours d'élaboration

Objectif du COP ADEME : 300 plate formes en 2019

Communes

Rénovation du patrimoine des communes

- La consommation d' énergie du patrimoine des communes représente 45 euros/ an / h soit 5 % du budget de la commune l'enjeu est donc important : intervention sur la consommation d' énergie , la rénovation , l' éclairage public ..)

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC « Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »

- construction de bat publics neufs à énergie positive (BePos) ou à haute efficacité environnementale

- Financement : l' outil du tiers financement

<https://www.anil.org/documentation-experte/analyses-juridiques-jurisprudence/analyses-juridiques/analyses-juridiques-2015/renovation-energetique-des-batiments-le-tiers-financement/>

ex : Posit'IF en IDF : <http://www.energiespositif.fr/>

Le gros des aides vers les copro privées

Précarité énergétique

rôle des collectivités : <http://www.lesslime.fr/wp-content/uploads/les-competences-precarite-energetique-des-collectivites.pdf>

le CLER : <https://cler.org/association/nos-actions/les-slime/>
<http://www.lesslime.fr/carte-des-slime/>

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique coordonne les Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME). Il est destiné à accompagner les dispositifs locaux de lutte contre la précarité énergétique en se concentrant sur le repérage et le conseil personnalisé aux ménages modestes, via des visites à domicile.

Réseau « RAPPEL » : <https://www.precarite-energie.org/-Sessions-de-formation-en-region-.html>

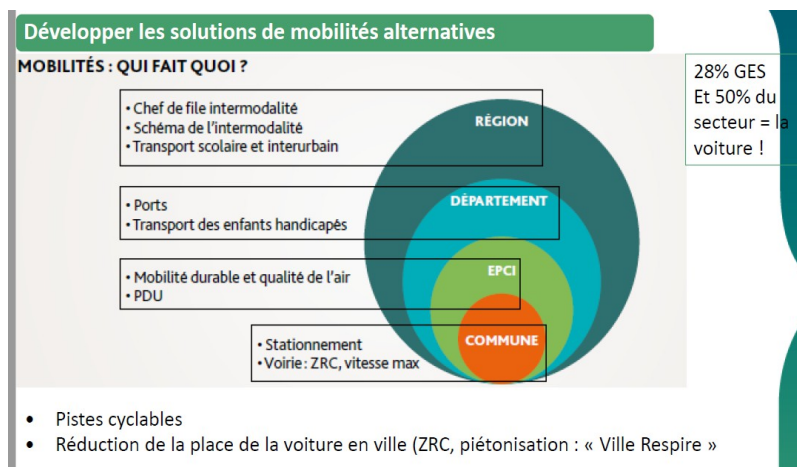
Plaidoyer national du clerc : renovons.org

objectif : demander 100 % BBC

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC « Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »

Mobilité

30% des GES dont 50 % lié à la voiture



Région : chef de file ++++

organise toute la chaîne des transports en dehors de l' agglomération

Département : gestion de la voirie départementale et transport handicapés

EPCI/Interco : plan de déplacement urbain , planification de la mobilité

le PDU et le PLUi doivent être compatibles avec le plan de protection de l' atmosphère+++ ce qui signifie réduction de la place de la voiture individuelle

Commune : <http://www.rac-f.org/Les-Villes-respire-de-demain-repenser-la-mobilite-face-a-l-urgence-climatique>

gestion voirie communale

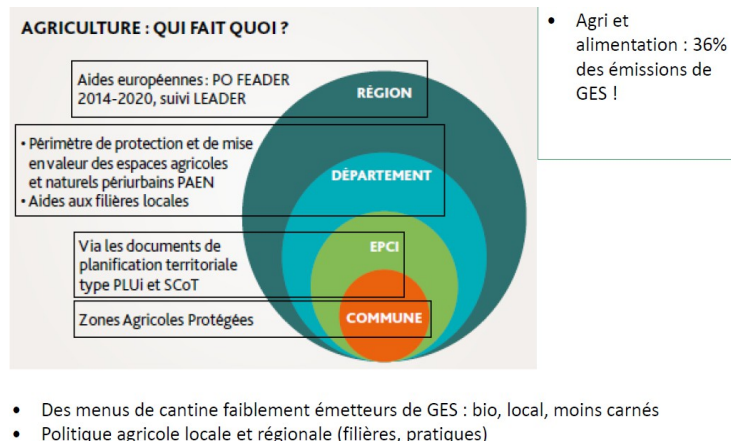
zone restreinte (article 48 LTECV)

zone à circulation apaisée vitesse maxi : limiter de 10 Km la vitesse = 20 % de particule en moins

gestion du stationnement ,

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC « Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »

Agriculture



Dans le SCOT et PLUI : zonage des terres agricoles

Levier surtout pour l' alimentation :

exemples de campagne

- « Agir sur l'environnement » : <https://www.agirpourenvironnement.org/campagne/de-la-bio-en-restauration-collective>
- 1+**BIO** « fais bouger ta cantine » <http://www.unplusbio.org/> premier réseau national de cantines BIO

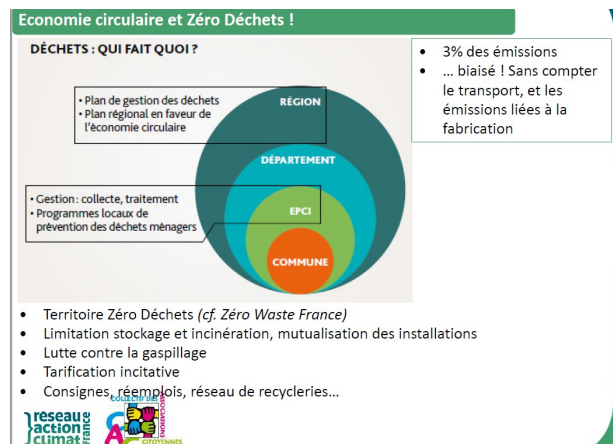
qui s'occupe de quoi pour la restauration scolaire:

- commune : écoles primaire
- département :collège
- région : lycée

F Lauzier : quelques prises de notes lors de la formation RAC du 7 juin , complétées avec le document du RAC « Connaître les nouvelles compétences énergie- climat des collectivités territoriales »

Déchets

3 % des GES mais chiffre biaisé ++



Région : plan de gestion et de réduction des déchets , fusion de 3 schémas existants (déchet non dangereux et déchet BTP gérés par département et déchets dangereux gérés par région)qui doit aussi contenir un plan régional d' action en faveur de l' économie circulaire

L' interco : collecte /traitement

Commune Recyclerie : aide de la mairie pour finance, trouver le lieu , passer un partenariat avec la déchetterie pour les matières premières (ex LIBOURNE)

Réseau :Zéro waste <https://www.zerowastefrance.org/fr>